

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Traduction libre, la version néerlandaise prévaut

mercredi 8 décembre 2021
08h00, avant ouverture de la Bourse
Information réglementée

CARE PROPERTY INVEST

Société anonyme
Société immobilière réglementée publique de droit belge
Siège social: Horstebaan 3, 2900 Schoten
Numéro d'entreprise 0456.378.070 (RPM Anvers)
(la « Société »)

Care Property Invest annonce le rachat d'actions propres

Schoten, Belgique – mercredi 8 décembre 2021

Care Property Invest SA annonce que le conseil d'administration a décidé de lancer un programme de rachat d'actions pour un montant total maximum de 180 000 EUR pour acquérir jusqu'à 7 500 actions, et ce dans les limites de l'autorisation (renouvelée) de rachat d'actions propres, telle qu'accordée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires le 15 juin 2020. L'objectif du programme de rachat est de permettre à Care Property Invest de remplir ses obligations découlant de plans d'achat d'actions au profit de la direction générale de Care Property Invest.

Care Property Invest reconnaît la nécessité d'avoir une direction active et engagée, qui est également responsable de l'expansion et de l'intégration des investissements réalisés. Sur la base de l'expérience passée et des pratiques et tendances actuelles du marché, le comité de nomination et de rémunération et le conseil d'administration sont également convaincus que l'engagement et l'implication de la direction augmentent si elle peut participer au capital de Care Property Invest SA, alignant ainsi les intérêts de la direction sur ceux de la Société et de ses actionnaires. Ce mode de rémunération s'inscrit donc dans le cadre de la bonne gouvernance d'entreprise poursuivie par la Société. En effet, le Code de gouvernance d'entreprise établit également explicitement un lien entre une partie appropriée de la rémunération et la performance. Care Property Invest applique intégralement les dispositions et les directives du présent Code à son plan incitatif à long terme.

Le programme de rachat sera effectué par un courtier indépendant conformément à la réglementation applicable en matière d'achat d'actions propres.

Care Property Invest lancera le programme de rachat le 8 décembre 2021 pour une période se terminant au plus tard le 20 décembre 2021.

Care Property Invest informera le marché de l'avancement du programme de rachat conformément à la réglementation applicable.

Prudence à l'égard des perspectives

Ce communiqué de presse contient des perspectives qui impliquent des risques et des incertitudes, y compris des déclarations sur les plans, objectifs, attentes et intentions de Care Property Invest. Le lecteur est prié de noter que ces perspectives comportent des risques connus et inconnus et sont sujettes à d'importantes incertitudes commerciales, économiques et concurrentielles, que Care Property Invest ne contrôle pas dans une large mesure. Si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes devaient survenir ou si les hypothèses de base utilisées s'avéraient incorrectes, les résultats finaux pourraient différer sensiblement des résultats projetés, attendus, estimés ou extrapolés. En conséquence, Care Property Invest décline toute responsabilité quant à l'exactitude de ces prévisions.

Communication du 8 décembre 2021 à la FSMA
conformément à l'article 37 de la loi du 12 mai 2014 sur les sociétés immobilières réglementées

Conformément à l'article 37, § 2, 4ème alinéa de la loi du 12 mai 2014 sur les sociétés immobilières réglementées (la loi SIR) en liaison avec l'article 8 de l'arrêté royal du 13 juillet 2014 sur les sociétés immobilières réglementées, Care Property Invest publie les informations suivantes dans le cadre de la transaction prévue.

Conformément à l'article 37, § 1 de la loi SIR, nous vous informons que les dirigeants effectifs Peter Van Heukelom, Filip Van Zeebroeck et Valérie Jonkers sont les bénéficiaires des Plans ou (peuvent) en tirer un avantage financier.

Le plan vise à encourager davantage la participation active de la direction en alignant davantage ses intérêts sur ceux des actionnaires à long terme, ainsi qu'à assurer la continuité de la gestion. La direction est responsable de l'expansion et de l'intégration des investissements de la Société. Sur la base des expériences passées et des pratiques et tendances actuelles du marché, le conseil d'administration est également convaincu que l'engagement et l'implication de la direction augmentent si elle peut participer au capital de la Société. Dans ce contexte, les Plans ont été établis pour permettre à certaines personnes clés de la Société d'acheter un certain nombre d'actions à certaines conditions. Par ces Plans, le Conseil d'administration vise à motiver et fidéliser les bénéficiaires. La Société rachètera ses propres actions afin de les transférer dans le cadre et selon les règles du Plans.

Conformément à l'article 37, § 2 de la loi SIR, le conseil d'administration établit donc que les Plans sont dans l'intérêt de la Société.

Ces informations seront rendues publiques conformément à l'article 37, § 2, 4ème alinéa de la loi SIR en liaison avec l'article 8 de l'arrêté royal du 13 juillet 2014 sur les sociétés immobilières réglementées dans le communiqué de presse relatif à l'opération au moment de l'annonce de l'achat des actions propres qui sera décidé par le conseil d'administration. Les informations visées à l'article 37, § 2 de la loi SIR doivent également être expliquées dans le rapport financier annuel pour l'exercice 2021 et dans le rapport du commissaire.

Pour toute information complémentaire



Filip Van Zeebroeck
CFO – Administrateur exécutif
filip.vanzeebroeck@carepropertyinvest.be
T +32 3 222 94 94 - M +32 494 91 10 93
Horstebaan 3, 2900 Schoten
info@carepropertyinvest.be

À propos de Care Property Invest

Care Property Invest SA est une Société immobilière réglementée publique (SIR publique) de droit belge. Cotée sur Euronext Brussels depuis plus de 25 ans, elle investit dans des biens immobiliers de qualité destinés aux personnes âgées et handicapées sur le marché européen. Care Property Invest acquiert, construit et rénove des biens immobiliers de soins de santé de haute qualité (des centres de services de soins et de logement, des groupes de logements à assistance et des complexes résidentiels pour personnes handicapées...) et les met, entièrement adapté aux besoins des utilisateurs finals, ensuite à la disposition d'opérateurs de soins de santé solides sur la base d'un contrat à long terme.

La Société a développé un portefeuille international de 130 projets de soins de santé, situés en Belgique, aux Pays-Bas et en Espagne.

La capitalisation boursière de Care Property Invest au 06/12/2021 était d'environ 691 millions €. La Société cherche à créer une action stable pour ses actionnaires avec un profil de risque faible et un dividende stable et en croissance régulière.

Ticker:	CPINV
Code Isin:	BE0974273055
Indexopnames:	• Belgium BEL Mid (Euronext Brussels) • Euronext Real Estate (Euronext Brussels) • GPR (Global Property Research) General Europe Index • GPR (Global Property Research) General Europe Quoted Index (excluant les fonds bancaires ouverts)
EPRA	Membre de l'EPRA depuis décembre 2016. En septembre 2021, elle a reçu son cinquième prix EPRA BPR Gold Award.
Site web	Vous trouverez toutes les informations complémentaires sur notre site web, www.carepropertyinvest.be .